

Si le député n'est pas convaincu, comme je l'ai dit, que nous n'avons aucune politique scientifique, je lui conseille de demander, comme je l'ai fait, la correspondance que le premier ministre (M. Trudeau), le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et le ministre responsable de la politique scientifique ont reçue depuis quelques mois au sujet de l'absence de crédits dans le domaine de la recherche scientifique et médicale. Ces ministres ont reçu environ 500 lettres d'hommes de science de tout le Canada.

En ce qui concerne le logement, il ne fait aucun doute que nous n'avons pas fourni des logements à prix modique aux 40 p. 100 des Canadiens qui ont un revenu inférieur à la moyenne. On n'a donc tenu aucun compte des recommandations de ces sénateurs qui ont fait de l'excellent travail. C'est pourquoi je dis que sous sa forme actuelle, le Sénat n'est d'aucune utilité.

Je partage l'opinion qu'avait exprimée le Professeur Forsey avant de devenir sénateur. Il avait contesté et rejeté l'idée qu'un Sénat réformé pouvait jouer un rôle utile dans un régime de gouvernement démocratique comme celui qui existe au Canada mais, je le répète, je sais très bien que toute proposition d'un député ou de qui que ce soit en vue d'abolir le Sénat serait rejetée par la Chambre des communes. Je ne veux pas faire de conjectures pour l'instant sur les raisons de ce rejet; je ne fais qu'émettre l'hypothèse, et je suis certain d'avoir raison, que les députés ne voteraient pas pour une résolution visant à abolir le Sénat.

Par conséquent, j'ai fait une proposition pratique: Si nous voulons continuer à avoir un Sénat, comme c'est le cas depuis que le Canada est un pays, si nous voulons nommer des sénateurs et payer pour le maintien du Sénat, nous devrions examiner très soigneusement le rôle d'une deuxième chambre. Il existe une deuxième chambre en Grande-Bretagne, en France, en Italie et en Allemagne. La deuxième chambre de ces pays est peut-être beaucoup plus efficace et utile que la nôtre. Il serait peut-être préférable de nommer les sénateurs pour une période déterminée. Il serait peut-être utile de laisser les provinces recommander un certain pourcentage des candidats au Sénat. Ce n'est pas à moi qu'il incombe d'énumérer tous les changements possibles à apporter au Sénat, et je n'en aurais certainement pas le temps. Comme bien des gens ici même et ailleurs le disent depuis des années, je me borne à dire que, sous sa forme actuelle, le Sénat ne peut tout simplement pas accomplir le travail qu'une deuxième chambre utile devrait et pourrait accomplir.

● (1720)

Je propose donc qu'un comité parlementaire examine la question, engage des experts du gouvernement pour approfondir le sujet, se déplace dans tout le pays et aille peut-être à l'étranger pour étudier le fonctionnement d'autres deuxième chambres. Si ce comité prend sa tâche au

Réforme du Sénat

sérieux, comme il le devrait, je pense, il pourrait présenter des recommandations valables que la Chambre des communes pourrait adopter. Nous pourrions procéder aux changements constitutionnels qui s'imposent et, si une deuxième chambre est jugée nécessaire, nous pourrions lui faire jouer un rôle utile.

Monsieur l'Orateur, je termine en disant que la tâche des gouvernements du monde entier et de notre pays devient plus complexe à mesure que la tâche de gouverner devient plus difficile et plus astreignante. Nous pourrions nous faire aider et, si nous disposions d'une deuxième chambre ayant un véritable rôle à remplir, cette aide nous serait fournie.

M. Mark MacGuigan (Windsor-Walkerville): Monsieur l'Orateur, le sujet à l'étude a été examiné bien des fois au cours des ans. En fait, on pourrait dire qu'il a sans doute été débattu plus souvent ici qu'à l'autre endroit. Il est vrai que l'autre endroit a été témoin de très intéressants débats sur la réforme du Sénat. J'ai lu excellent discours prononcé par le sénateur Croll, il y a deux ou trois ans, où il était question de plans pour la réforme du Sénat. Le plan que préconisait le sénateur Croll notamment était très détaillé.

Pour la Chambre des communes, le sujet est donc un peu usé. Cependant, il ne faudrait pas méconnaître l'originalité du débat d'aujourd'hui. Nous avons réellement progressé aujourd'hui, car le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), s'écartant de la tradition de son parti, ne propose plus l'abolition pure et simple du Sénat et, disposé à composer, comme il aurait pu le dire lui-même, il entrevoit peut-être un rôle pour le Sénat.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Mais il parle d'abolition dans la motion.

M. MacGuigan: Je sais que le député de Winnipeg-Nord est un homme de grand courage, mais je pense que pas même lui, vu ses relations étroites avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), n'aurait le courage de soumettre une motion comme celle-ci, sans l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre. Je ne pense pas qu'il aimerait être accusé de révisionnisme. Je veux croire que c'est là l'indice d'un changement fondamental et d'une nouvelle optique de la part de nos amis socialistes d'en face, le signe qu'ils reprennent pied avec la réalité. Peut-être les effets de ce changement se feront-ils également sentir dans d'autres domaines.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Continuez, sénateur!

M. MacGuigan: Nous réservons le poste de président du Sénat à une date ultérieure au député de Winnipeg-Nord-Centre!

Des voix: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Voilà une remarque bien peu amicale.